



Conseil Communautaire
05 octobre 2017
Authume – 20h00

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 64
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 78
Date de la convocation : 28 septembre 2017
Date de publication : 13 octobre 2017

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 108/17

Objet

Exonération de Versement
Transport

Secrétaire de séance

Philippe TOURNIER

Rapporteur :

Gérard FERNOUX-COUTENET

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot suppléé par T. Gauthray-Guyenet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, G. Soldavini, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, A. Douzenel, F. Dray, JP. Fichère, JB. Gagnoux, J. Gruet, S. Hédin, P. Jobez, JP Lefèvre, I. Mangin, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, JM. Sermier, JC. Wambst, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Baudard, D. Pernin suppléé par O. Gruet, C. Mathez, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

JC Robert à M. Henry, D. Michaud à JP. Fichère, M. Berthaud à S. Champanhet, F. Barthoulot à JC Wambst, P. Bouvret à S. Hédin, D. Germond à JP. Cuinet, I. Girod à I. Delaine, P. Jaboviste à JM Sermier, N. Jeannet à I. Mangin, S. Marchand à A. Douzenel, E. Schlegel à F. Dray, I. Voutquenne à C. Nonnotte-Bouton, H. Prat à L. Bernier, G. Coutrot à C. François.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

A. Hamdaoui, S. Kayi, D. Chevalier, E. Saget, V. Chevriaut, R. Curly.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, compétente en matière de transport, a instauré par délibération n°GD15/09 du 25 mars 2009, un versement transport pour lui permettre de financer son réseau de transport. Tous les organismes possédant plus de 11 salariés installés sur son territoire y sont assujettis.

Toutefois, l'article L2333-64 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que certaines associations puissent bénéficier d'une exonération du versement transport, à condition qu'elle respecte trois critères cumulatifs :

- Etre reconnue d'utilité publique
- Etre à but non lucratif
- Dont l'activité est à caractère social

A ce titre, l'association la Maison des Orphelins a été exonérée du versement transport par délibération du Conseil Communautaire n°GD118/09 du 15 octobre 2009.

Par un courrier en date du 25 avril 2017, la Fondation Saint-Charles, gérant l'EHPAD Saint-Joseph, situé au 3 avenue Jacques Duhamel à Dole, demande son exonération du versement transport. Selon le dossier présenté par la fondation, celle-ci répond aux trois critères justifiant cette exonération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **EXONERE** la Fondation Saint-Charles du Versement Transport.

Fait à Authume,
Le 05 octobre 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle EMD / Direction des Transports
- Trésorerie Principale
- Fondation Saint-Charles

